



Le relais

LETTRE AUX ASSISTANT(E)S MATERNELLES ET AUX PARENTS

LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT

Revue semestrielle - N° 13 - Décembre 2007

Et si chacun des acteurs de la petite enfance se rencontre pour échanger autour de l'enfant ?

Le décloisonnement des modes d'accueil permet aux assistants maternels et aux enfants accueillis de rencontrer d'autres partenaires. Cette année, nous avons pu amorcer ce travail avec différentes structures : ludothèque, école maternelle, CLSH, structure d'accueil, associations... et inclure aussi les parents dans cette dynamique « pluri-éducative ». La prise en charge de l'enfant est une question de société.

Quel accueil propose-t-on aux familles : familial ou collectif ? la plupart des parents se trouvent un jour confrontés à devoir faire le choix de confier leur enfant. Le décloisonnement donne l'occasion à chaque professionnel de réfléchir pour créer ensemble un cadre sécurisant basé sur la diversité et la créativité, afin de permettre un accueil de qualité en développant des actions diverses autour de l'enfant. Partant de cet objectif, le Relais est allé à la rencontre de différentes structures multi-accueil.

« L'orange Bleue » à Biot, « Le Mas des Puits Loups » à Saint-Paul, « Espace Créatif » à la Gaudé. Des regroupements ont eu lieu autour d'ateliers psychomoteurs, d'ateliers de musique et de langage, grâce notamment à un nouvel outil : un « tapis de lecture ». Celui-ci nous permet de présenter aux enfants à la fois des albums jeunesse, des comptines et des jeux de doigts dans un moment d'échanges, de plaisir et de convivialité. Ces expériences montrent les richesses du décloisonnement par le partage et les échanges sur des pratiques professionnelles.

Il s'agit de travailler ensemble autour du bien être de l'enfant et de sa famille.

**L'équipe du Relais vous présente
ses meilleurs vœux et vous donne rendez-vous
en 2008 sur tous nos sites.**



Un cadre curriculaire pour la petite enfance



Guidance et créativité

Un programme permet de fixer les grandes orientations éducatives, une approche pédagogique commune et un certain niveau de qualité pour tous les groupes d'âge. Il peut également servir de modèle pour la formation du personnel.

Les objectifs d'un programme de protection et d'éducation doivent être très divers pour contribuer à la fois au développement global de l'enfant et à sa réussite scolaire future.

Ces objectifs devraient inclure, par exemple, le développement physique, la santé, l'équilibre affectif, les compé-

tences sociales, une conception positive de l'apprentissage, l'aptitude à communiquer, le développement cognitif et les connaissances générales (NEGP, 1997).

Il faut également tenir compte des structures d'apprentissage des jeunes enfants : le développement socio psychologique et cognitif doit suivre le rythme de l'enfant, par l'intermédiaire de méthodes ludiques et actives dirigées, dans la mesure du possible, par l'enfant lui-même. Ces considérations incitent à une grande réserve quant à l'élaboration d'un programme cognitif détaillé que les éducateurs « inculqueraient » à de jeunes enfants dociles.



C'est pourquoi, un guide d'orientation sur les programmes de la petite enfance devrait être destiné autant aux parents et aux administrateurs locaux qu'aux éducateurs (OCDE, 2001).

Des valeurs, des normes, des objectifs

Un guide devrait établir essentiellement les valeurs et les normes sur lesquelles doivent se fonder les services de la petite enfance. Il a pour objectif d'aider les parents et les établissements chargés de la petite enfance à avoir des objectifs communs, de promouvoir les valeurs sociales et culturelles importantes pour la société, d'assurer une certaine harmonisation des normes ainsi que d'informer et de favoriser la communication entre personnel, parents et enfants.

Des valeurs, des normes, des objectifs

- Une déclaration de principe et des valeurs
- Une énumération des normes
- Des orientations sur le contenu et les résultats sur les programmes
- Des orientations pédagogiques

Le cadre d'élaboration des programmes peut inclure les éléments suivants :

- une déclaration des principes et des valeurs qui doivent guider les établissements chargés de la petite enfance, par exemple l'adhésion aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris le respect des parents en tant que premiers éducateurs de l'enfant ;
 - une énumération des normes que devraient respecter les établissements chargés de la petite enfance, par exemple en ce qui concerne les taux d'encadrement, le niveau de qualification des éducateurs, les locaux et les environnements d'apprentissage en plein air ;
 - des orientations sur le contenu et les résultats des programmes, c'est-à-dire les grands objectifs poursuivis par les établissements, et les comportements, dispositions, compétences et connaissances que les enfants de chaque âge sont censés acquérir dans les différents domaines de développement ;
 - des orientations pédagogiques présentant les processus permettant à l'enfant d'atteindre les résultats proposés ; apprentissage par l'expérience, programmes ouverts et ludiques (le jeu est une activité spontanée et expérientielle, importante dans la formation de l'identité, l'expression et l'apprentissage social), la participation, etc.
- Ces orientations peuvent également évoquer les modes d'intervention des éducateurs dans l'apprentissage : participation et interaction avec l'adulte, gestion du groupe et de l'établissement, environnements d'apprentissage enrichis, méthodologie par thèmes ou par projets.

Un cadre général

- Un cadre qui n'impose pas
- Un cadre qui reconnaît la diversité

La réticence à fixer des contenus et des objectifs cognitifs détaillés, comme on le fait pour les programmes scolaires traditionnels, s'inscrit dans une nouvelle approche des sociétés des jeunes enfants et de leur apprentissage. La démocratisation progressive des sociétés s'accompagne, d'une reconnaissance accrue des droits et des besoins des divers groupes sociaux et des populations locales. Conscients que les besoins des jeunes enfants et des familles varient considérablement selon les contextes, les pouvoirs publics et les organismes internationaux opèrent une différenciation des services.

Un cadre permet de jeter des ponts entre les groupes sociaux en mettant en avant des valeurs communes et en mobilisant les communautés autour d'actions et d'enjeux communs.

Toutes ces raisons incitent à proposer un cadre général fondé sur des valeurs, plutôt que d'imposer un programme cognitif unique, et à laisser les collectivités et les établissements établir des programmes adaptés aux besoins locaux en suivant les orientations du cadre.

Un programme pas comme les autres

- L'enfant : un apprenant compétent et actif
- Une culture de participation et de codétermination
- L'enracinement social et affectif de l'apprentissage

Les nouvelles connaissances sur l'enfant font évoluer la conception de l'éducation de la petite enfance et du rôle des adultes dans les centres.

Dans les pays nordiques, en particulier, l'enfant est considéré comme un sujet de droit et un apprenant compétent et actif, à qui il appartient surtout d'élaborer l'interprétation qu'il donnera de la réalité et de construire son identité. La Convention relative aux droits de l'enfant renforce cette conception en incitant les adultes à laisser une grande part d'initiative aux jeunes enfants.

On voit désormais apparaître une nouvelle culture de participation et de codétermination dans des domaines essentiels pour le jeune enfant, notamment dans la vie des établissements et dans la manière dont les programmes sont élaborés et appliqués.

L'apprentissage du jeune enfant a un enracinement social et affectif. L'enfant apprend mieux s'il entretient des relations positives avec ses parents et sa famille, avec les autres enfants et avec des éducateurs qualifiés.



DOSSIER



Des attitudes positives

- Le plaisir d'apprendre
- Des programmes négociés

Des programmes négociés favorisent chez l'enfant la formation de l'identité, les attitudes positives. Le développement des compétences de communication et de négociation sont plus aptes à former le profil exigé dans les cultures entrepreneuriales, par opposition au comportement plus soumis et passif que l'on rencontre chez les enfants qui se voient imposer un programme prédéfini (Bowles et al., 2000). Les recherches montrent que les programmes centrés sur l'enfant et appliqués par des professionnels qualifiés permettent d'atteindre un niveau d'apprentissage élevé et relativement durable.

Des savoirs

- Les connaissances et compétences essentielles de la vie

Cependant l'enseignement d'un savoir socialement valorisé ne doit pas pour autant être exclu des programmes actuels pour la petite enfance. Il serait irresponsable de ne pas inculquer aux jeunes enfants les connaissances et les compétences essentielles dans la vie, telles que les règles fondamentales du vivre ensemble, la santé et l'hygiène nutritionnelle, les règles de sécurité à la maison, les codes d'interaction, etc.

Par ailleurs, certains groupes d'enfants ont des besoins d'apprentissage spécifiques; c'est le cas, par exemple, des enfants issus de familles bilingues et de milieux défavorisés.

Les établissements en charge de la petite enfance, avec des environnements enrichis et une approche axée sur le langage ont beaucoup à offrir à ces enfants. Des programmes d'apprentissage structurés, sur des demi-journées, permettent aux enfants des milieux à risques de faire des progrès dans la maturité cognitive, langagière et socio psychologique (Leseman, 2002 ; Sylva et al., 2003).

Il est cependant nécessaire que ces programmes s'appuient sur une bonne base pédagogique et qu'ils soient appliqués par des professionnels dûment formés. Pour être de bon niveau, un programme doit faire appel à l'initiative et à la participation de l'enfant. Si le programme est trop axé sur les compétences formelles, il risque de conduire certains jeunes enfants à des situations d'échec. Cela peut entraîner chez l'enfant une plus grande dépendance vis-à-vis des adultes, une perception négative de ses propres compétences (Stipek, et al., 1995), voire des problèmes de lecture et d'écriture à l'école primaire (Sylva et Wiltshire, 1993).

Un cadre curriculaire

- Une conception ouverte
- Un personnel formé
- Un personnel encadré

La conception ouverte du cadre curriculaire exige néanmoins certains pré requis. Tout d'abord le personnel doit être bien formé et bien encadré. Pour élaborer un programme organisé et complet en collaboration avec de jeunes enfants, il faut avoir des connaissances en psychologie de l'enfant et une formation pédagogique.

Des recherches menées dans plusieurs pays mettent en évidence la relation entre professionnalisme de l'éducation et qualité des programmes. Il est également essentiel de disposer d'un environnement d'apprentissage bien équipés et d'avoir des taux d'encadrement raisonnables.

Un cadre curriculaire est :

- un guide dynamique,
- une co-construction,
- une capitalisation des acquis,
- un patrimoine de créativité.

* (Extraits du document « Les programmes éducatifs pour la petite enfance » de John Bennett Direction de l'éducation OCDE in : Note de l'UNESCO sur la Politique de la Petite Enfance n° 26 sept 2004)



Le relais



Parole de Maman...

J'ai connu le Relais des assistantes maternelles par une amie. C'est un moment très agréable. Il y a plein d'activités pour les enfants.

Les mamans peuvent échanger leur expérience tout en ayant les enfants sous les yeux.

L'équipe du Relais est là avec nous et peut éventuellement répondre à nos questions concernant nos enfants.

Il y a plusieurs ateliers comme la peinture, le dessin, la pâte à modeler, etc...

Des activités que parfois, on ne fait pas à la maison.

Dernièrement nous avons fait un atelier pour Halloween, où j'ai maquillé les enfants qui le désiraient.

C'était très bien les enfants se sont bien amusés.

Jennifer Alberola (maman de Ilan et Keven)
qui vient au Relais à Lantosque

Petit mot

Patience et attention, tu m'as accordées,
Otant mes peurs et pansant mes plaies,
Usant de douceur pour me langer,
Rien qu'avec des mots, tu as su me rassurer.

Bien des bêtises et caprices, tu as supporté,
Avec tant de flegme et un zeste de fermeté,
Balades jeux au parc et gym au Relais,
En poussette, en train ou bien à pied,
Tu m'as fais découvrir le monde qui m'entoure,
Haricots verts et légumes frais, à présent je savoure.

Merci de t'être occupé de moi, en fait,
Avec générosité et simplicité, peut-être,
Tu m'as enseigné les règles de vie,
En m'apprenant à partager aussi ;
Oh non, je ne t'oublierai pas,

Je garderai une place dans mon petit cœur pour toi.

Maman de Mathéo accueilli par Elisabeth Baston, assistante maternelle

Point info santé

Pour contrer la carie chez l'enfant

« Brosser ses dents...
un jeu d'enfant »

- Prévention

Les enfants doivent, comme les adultes, se laver les dents après chaque repas. Certains iront jusqu'à se brosser les dents à chaque fois qu'il mange (repas, collation). Disons qu'un bon brossage de dents après le repas et le soir avant le coucher est la plupart du temps suffisant pour ne pas développer de caries.

Les enfants qui mâchent de la gomme sucrée, qui consomment des bonbons, des boissons sucrées ou autre aliment ayant une concentration élevée en sucre seront plus sujets à avoir des caries ; les dents étant constamment en contact avec le sucre.

L'acidité de la salive peut aussi jouer un rôle dans le développement de la carie. Certaines personnes développent très peu de caries et ne se brossent pourtant les dents qu'une fois par jour ou par deux jours.

Des études tentent de plus en plus à démontrer que le fromage serait aussi un moyen de prévention contre la carie. En effet, le fromage stimule la production de salive, ce qui aide à diluer les sucres et à les éliminer de la bouche. De plus, la salive aide à neutraliser les acides et à reminéraliser les dents. S'il arrive que votre enfant prenne une collation et qu'il ne puisse pas se brosser les dents, donnez-lui un morceau de fromage en guise de prévention.

L'usage du fluor est aussi très recommandé puisqu'il s'incorpore dans la dentine et l'émail des dents pour les rendre plus résistantes aux caries.

- Aliments à éviter

L'alimentation riche en glucides est une des principales causes de la carie dentaire. Les aliments les plus cariogènes sont donc les confiseries collantes ou sucrées, les gâteaux ou les barres chocolatées et sucrées, les boissons sucrées sirotées pendant longtemps par les nourrissons (biberons au lit) ou jeunes enfants. Il est donc préférable de manger ces aliments rapidement plutôt que d'étirer leur consommation tout au long de la journée. Les aliments riches en amidon (glucides complexes : pain, céréales, pâtes) peuvent également être néfastes s'ils demeurent longtemps dans la bouche ou s'ils sont consommés fréquemment au cours de la journée.

Les sucres des fruits ont aussi une action cariogène. De plus, les aliments qui ne favorisent pas une production de salive sont plus susceptibles de provoquer des caries.

Point info santé

Le lavage des mains

La main qui nourrit, fait la toilette, soigne et caresse, est l'un des véhicules les plus efficaces des microbes. Que ce soit à la maison, à l'usine, au bureau, au restaurant ou à l'hôpital, la main ne doit pas gâcher ce qu'elle donne par les microbes qu'elle transporte.

Se laver les mains, appris lors de la petite enfance reste l'arme numéro un de la lutte contre les infections nosocomiales. En effet, la main est le lien majeur, la voie de transmission entre les réservoirs de germes et les personnes. Le lavage des mains est la meilleure façon de prévenir de la propagation des infections. Pour « bien » se laver les mains, il faut utiliser une quantité adéquate de savon, se frotter les mains ensemble pour créer de la friction et rincer à grande eau. Le port de gants ne peut remplacer le lavage des mains.

Voici différentes situations au cours desquelles les gens peuvent « attraper » des germes :

- après avoir utiliser les toilettes (y compris pour changer des couches),
- avant et après avoir mangé ou manipulé de la nourriture
- après avoir touché à de la viande crue, de la volaille ou du poisson,
- au contact des ordures,
- lors de visites aux personnes malades,
- au contact d'animaux infectés.

Se laver les mains, un réflexe essentiel Les conseils du pédiatre

Je travaille dans une crèche. Quand dois-je me laver les mains ?

A chaque fois que vous y pensez ! Mais surtout...

- avant de se préparer les repas, de manger et de donner à manger aux enfants,
- avant et après chaque change,
- après vous être mouché, avoir toussé ou éternué,
- après être allé aux toilettes,
- après avoir accompagné un enfant aux toilettes.

Et quand dois-je laver les mains des enfants ?

- avant chaque repas,
- après être allé aux toilettes
- après être allé jouer à l'extérieur.

Comment se laver les mains efficacement ?

- mouillez-vous les mains sous l'eau chaude,
- savonnez-les avec du savon liquide,
- frottez-les pendant 30 secondes jusqu'à produire de la mousse. Pensez à frotter les poignets, le dos des mains, entre les doigts et sous les ongles !
- rincez-les et séchez-les avec des serviettes en papier jetable.

Il est important de donner ces réflexes aux enfants.

Attention !

En cas de gastro-entérite, il est fortement recommandé de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique, la transmission de cette maladie se faisant principalement par contact direct.





Réflexion d'une assistante maternelle, suite à la conférence de C. Mehu

GUIDE DYNAMIQUE POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT

(texte de Valérie, assistante maternelle à Peymeinade)

Question : **Comment va-t-on travailler ensemble autour de cet enfant, dans le but de son bien être et de l'acquisition de compétences allant vers sa socialisation ?**

Une équipe de réflexion (Région PACA) travaille sur le cadre curriculaire.

Le Cadre Curriculaire, c'est :

- Une charte, un guide, un programme éducatif, construit avec tous les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, instituteurs...), et avec l'enfant lui-même.
- Le but est le bien-être de l'enfant, la formation de son identité, l'acquisition des compétences, avec plus de respect pour l'enfant et une meilleure compréhension des ses spécificités.
- Ce guide, plutôt souple (n'est pas imposé), permet d'établir des valeurs, des normes et des objectifs sur lesquels vont s'appuyer les professionnels de la petite enfance au niveau national.
- C'est en quelque sorte un cadre général avec de grandes orientations, qui laisse place à la diversité et à la créativité (chacun peut créer en fonction des besoins des enfants et des parents), l'enfant étant au centre.
- La construction de ce cadre est basée sur l'observation, la réflexion, le partage des « savoirs faire » et sur la créativité. Il permet de relier les connaissances à la pratique et de constituer un patrimoine de « bonnes pratiques ».
- Au cœur de ce système, il y a la coéducation (entre l'adulte « parent » et l'adulte « professionnel »).
- Ce guide permet donc aux parents et aux professionnels de la petite enfance d'avoir des objectifs communs, de promouvoir les valeurs sociales et culturelles, d'assurer une certaine harmonisation des normes et de favoriser la communication entre les professionnels, les parents, et les enfants.

Soyez vigilantes Mesdames !

- Aucun diplôme particulier n'est requis pour devenir assistante maternelle. Pour pouvoir exercer, vous devez avoir obtenu un agrément délivré par le président du Conseil général de votre département et suivre une formation financée par ce dernier. Faites le savoir autour de vous.
- Trois soirées à thème avec la participation d'une sage femme « Accueillir le nouveau né bien portant aujourd'hui » auront lieu les 22, 29 janvier et le 5 février 2008. Nous contacter pour connaître les lieux de ces soirées.
- Soirées « jeux » interactives organisées par l'équipe du Relais. Nous contacter pour les dates et les lieux.

Information aux parents employeurs

- Les assistantes maternelles peuvent être rémunérées par les CESU préfinancés.

Numéros de téléphone et sites internet utiles

- Caisse Allocations Familiales : www.caf.fr - Tél. 0820 25 06 10
- Point Info Famille : pif@cg06.fr - Tél. 04 97 18 70 82
- FEPEM (Fédération du Particulier Employeur) : Tél. 0820 024 324 (service salarié) ; Tél. 04 93 39.60.63 (service employeur)
- Inspection du Travail : Tél. 04 93 72 49 49

Contacts

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service des actions pour la maternité et l'enfance
Direction de la santé et des solidarités
Conseil général des Alpes-Maritimes
BP 3007 - 06201 Nice cedex 3 - Tél. 04 97 18 70 82
Courriel : relaisassmat@cg06.fr
Site du Conseil général : www.cg06.fr

La pensée du jour...

« La liberté, c'est le respect des droits de chacun ;
l'ordre, c'est le respect des droits de tous »

Marbeau

